



Communiqué

DÉBUT DES OPÉRATIONS DE DYNAMITAGE CHEZ EXCAVATION R.B. GAUTHIER

Le mardi 2 mai, Excavation R.B. Gauthier a débuté ses travaux en vue de la mise en opération de sa carrière située sur la route 117, et du dynamitage a eu lieu vers 17 h 30. Puisqu'il s'agissait de la première opération de dynamitage, les citoyens du secteur ont été surpris et ont manifesté leur inquiétude face au bruit et à la secousse ressentie.

Devant cette inquiétude, le maire Poirier a mentionné lors de la séance du conseil de mardi soir : « Le conseil municipal partage les préoccupations de ses citoyens et son rôle consiste à s'assurer que les travaux se réalisent en toute sécurité et en conformité avec les certificats, les procédures et les règles établies dans le protocole d'entente conclu avec le propriétaire de la carrière. Soyez assuré qu'un suivi serré sera réalisé. » D'autre part, selon les informations recueillies auprès de l'exploitant, les opérations de dynamitage ne devraient pas avoir lieu plus de 3 à 5 fois par année. Afin de prévenir les citoyens à l'avance, R.B. Gauthier s'est engagé à distribuer un avis écrit aux citoyens situés en bordure de la carrière. Sur réception de cet avis, la Municipalité l'affichera sur son babillard et émettra une infolettre. Pour recevoir ces avis courriels, veuillez simplement vous inscrire à l'Infaustin sur la page d'accueil du site de la municipalité. Par ailleurs, suite à cette première expérience, quoi que les procédures aient été respectées par l'exploitant la Municipalité travaille de concert avec ce dernier afin d'améliorer la communication.

Historique du projet

Vous vous souviendrez qu'en 2011, suite au dépôt par Excavation R.B. Gauthier d'une demande de permis pour l'exploitation d'une carrière sur la route 117, quatre années de négociations ont suivi, menant à la conclusion en octobre 2015 d'un protocole d'entente visant à encadrer non seulement l'exploitation du site de la carrière projetée mais également de la sablière existante. Cette entente vise principalement à protéger la source d'alimentation en eau de la Municipalité ainsi que l'établissement de mesures pour atténuer le bruit et la poussière. Plusieurs mesures de contrôle ont été établies et le propriétaire a consenti à la Municipalité des pouvoirs d'inspection et d'intervention qui ne sont pas prévus à la loi. Le conseil municipal est fier du travail accompli dans ce dossier puisque ce protocole d'entente fait partie intégrante du certificat émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), une première au Québec.

En février 2017 le MDDELCC a émis le certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière avec procédé de concassage et de tamisage à Excavation R.B. Gauthier. Suite à l'émission de ce certificat, la Municipalité a émis un certificat d'occupation, dernière formalité administrative avant le début de l'opération de la carrière.